

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article209>



Paul PATINEC, 8ème maire (1830-1831)

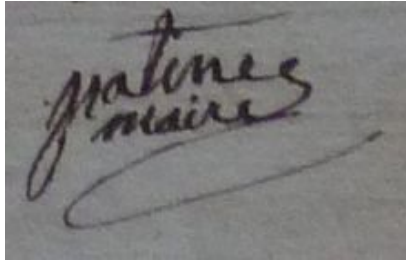
- Histoire et patrimoine
 - Histoire
 - La Mairie
 -



Date de mise en ligne : jeudi 26 novembre 2015

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

Paul PATINEC, 8ème maire de Plouider (1830-1831)



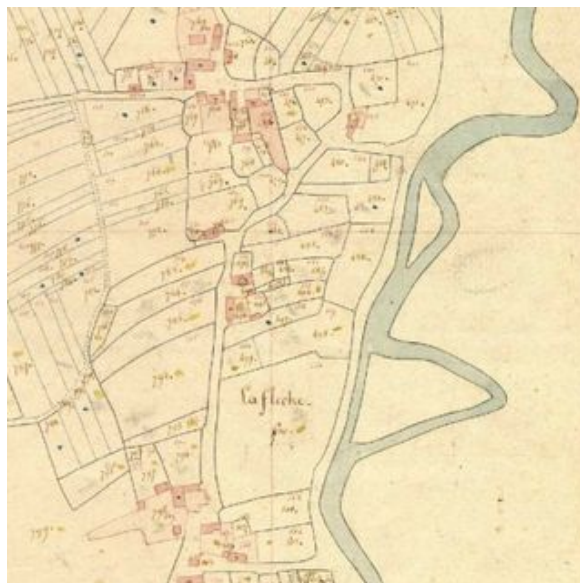
► **Famille :**

Paul PATINEC

. né le 14 novembre 1763 à La Flèche en Plouider et décédé le 25 août 1831 au Leuré en Plouider

. fils de Yves Patinec et Anne Péron

. marié le 24 octobre 1786 à Plouider avec Elisabeth (Isabelle Jeanne) Inizan, née le 4 avril 1765 au Mouster en Plouider et décédée le 30 mars 1796 au Leuré en Plouider, fille de Hervé Inizan et Anne Balanant.



. 5 enfants nés à Plouider :

Jean Claude, né le 1er novembre 1787 à La Flèche

Hervé, né le 19 août 1789 à La Flèche

Marie Anne, née le 23 avril 1791 à La Flèche

Yves, né le 16 avril 1793 à La Flèche

Anne, née le 3 avril 1795 au Leuré



► **Installation du nouveau maire**

Après la démission d'Yves Bescond et de son conseil à la fin septembre 1830 qui ont refusé de prêter le nouveau serment, le Préfet du Finistère nomme un nouveau maire pour la commune de Plouider : le 14 novembre 1830, « Séance et procès-verbal d'installation et prestation de serment du sieur Patinec en la qualité de maire de la commune de Plouider.

La séance ouverte environ onze heures et demie du matin en présence du dit Patinec et d'une foule d'habitants de la dite commune, le sieur Le Tersec maire de Lesneven délégué par Monsieur le sous-préfet de Brest pour la dite installation, a donné lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Finistère du 28 octobre dernier et de la lettre de délégation de monsieur le sous-préfet de Brest du 4 de ce mois dont la teneur suit :

"Le Préfet du Finistère, en vertu de l'article 20 de la loi du 28 pluviôse an 8, arrête

Article 1.- Le sieur Patinec Paul est nommé pour remplir les fonctions de maire dans la commune de Plouider, arrondissement de Brest, en remplacement du sieur Bescond démissionnaire.

Article 2.- Le sieur Patinec ne sera installé dans ses fonctions qu'après avoir prêté serment au roi.

Article 3.- Le sous-préfet du Brest est chargé de l'exécution du présent..."

Le sous-préfet à Monsieur le Maire de Lesneven,

"Monsieur le Préfet du Finistère ayant, par son arrêté du 28 octobre dernier, nommé Monsieur Paul Patinec maire de Plouider, je vous délègue par les présentes pour procéder immédiatement à son installation, dont vous m'adresserez un procès-verbal..."

Après lesquelles lectures faites comme dit est, en présence des habitants et de M. Vignoboul percepteur des contributions directes de la dite commune, et du sieur Bescond, ancien maire,

M. le Tersec aîné, maire de Lesneven, a requis du sieur Patinec (Paul) le serment suivant : « *Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume* » et a signé Patinec,

Au dessus duquel serment que le dit Patinec a prononcé à haute et intelligible voix, le dit Le Tersec a décerné acte et déclaré que dès ce moment le sieur Patinec Paul était reconnu maire de la commune de Plouider... Fait et clos à l'hôtel de la mairie de Plouider les dits jours, mois et an au son des cloches annonçant aux habitants la dite installation ».

Le 2 décembre 1830, deux adjoints, nommés par le préfet, prêtent serment à leur tour : Jean Madec, cultivateur, 1er adjoint au maire et Vincent Pengam, cultivateur, deuxième adjoint. Les conseillers sont : Joseph Roudaut, Yves Abiven, Pierre Tanguy, Jean-Marie Gac, Allain Pengam, Yves Favé, Yves Calvez, Yves Branellec, François Patinec et Laurent Quiniou.

Le 19 mai 1831, le conseil municipal affecte une somme de 150 francs pour un instituteur dans son budget prévisionnel de 1832, alors qu'en mai 1830 il était dans l'impossibilité de trouver un local pour une école.

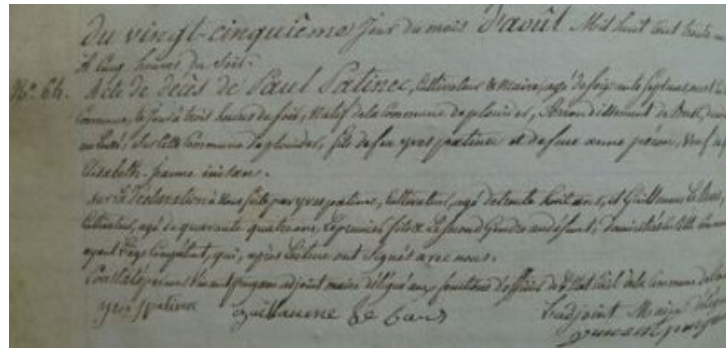
► **Une nouvelle loi électorale**

En 1831, la loi prévoit de faire élire les conseillers municipaux pour six ans, le maire restant nommé par le préfet. Le 31 juillet 1831, le conseil municipal est consacré à la mise au point de la liste électorale : le nombre de votants est fixé à 205 pour élire 21 conseillers municipaux. Les électeurs sont répartis en 3 sections pour élire 7 conseillers chacune, dont l'ordre est tiré au sort :

. n° 1 : section du Moustier = 69 électeurs (50 habitants de la commune et 19 hors commune)

. n° 2 : section du Roi : 68 électeurs (51 de la commune et 17 hors commune)

. n° 3 : section de l'Evêque : 68 électeurs (51 de la commune et 17 hors commune).



- ▶ Le maire décède le 25 août 1831 et le premier adjoint Jean Madec assure l'intérim.

En octobre 1831, le conseil municipal procède à l'élection des officiers, sous-officiers et caporaux de la 1ère et de la 2nde Compagnies de la Garde Nationale de Plouider

En novembre 1831, ce sont les élections municipales : 21 conseillers élus par les trois sections de votants à raison de 7 élus chacune, successivement les 22, 24 et 26 novembre. Le Président fait l'appel des électeurs et chaque électeur qui se présente pour voter prête le serment : « Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte Constitutionnelle et aux Lois du Royaume ». Le scrutin est resté ouvert pendant trois heures et le vote de chaque électeur a été constaté par une feuille d'inscription, émargée par l'un des membres du bureau. Trois membres au moins ont toujours été présents au Bureau, à midi le Président a déclaré le scrutin clos et a annoncé qu'on allait procéder à son dépouillement.

Les conseillers élus sont : François Saout, Ambroise Parc, Jean Calvez, Laurent Le Bars, Joseph Roudaut, François Monot, Jacques Bihan-Poudec, Yves Roudaut, Henry Roudaut, Yves Favé, Yves Abiven, Allain Lescop, Jean Tanguy, Vincent Pengam, Laurent Quiniou, Prigent Creach, François Morizur, Jean Madec, Pierre Aballéa, Hervé Edern et Yves Bescond. Leur installation se fait le 15 décembre 1831.

Il reste à désigner le nouveau maire.